



dxx cxxxx demande de recouvrement

Par **MICHUS61**, le **04/07/2019 à 13:26**

Bonjour : la société **Dxx Cxxxxx anonymisation** m'a laissé un message téléphonique, je cite, d'un "titre exécutoire pour activer le recouvrement forcé"....Je ne sais pas de quoi il s'agit, ni pour quelle société, je n'ai jamais eu de dette dans aucun établissement. Je n'ai jamais reçu de titre exécutoire délivré par un juge, aucun courrier d'huissier. On me demande de rappeler d'urgence cette société, pour contacter le "service amiable"...
Que dois-je faire?
Merci : M. anonymisation

Par **chaber**, le **04/07/2019 à 14:08**

bonjour
ces officines de recouvrement procède par courriers menaçants en lettres simples imitant des courriers d'huissier ou harcèle par coups de fils récurrents. Tout ceci sans valeur juridique.
Vous conservez ces relances et vous notez les jours et heures de ces appels. Si trop abondants vous déposez plainte pour harcèlement auprès de la DGCCRF
Vous pouvez demander par LRAR copie du titre exécutoire justifiant ces interventions

Par **MICHUS61**, le **04/07/2019 à 16:18**

Merci pour votre réponse, qui me rassure quand même! Bonne journée : M.H.

Par **BrunoDeprais**, le **04/07/2019 à 21:59**

Bonsoir
La DGCCRF ou plutôt les ddcsp ou ddpp (depuis 2009), ne sont pas des tribunaux, il va donc être difficile de déposer une plainte chez eux.
D'autre part, avec un "titre exécutoire" on vous propose un arrangement à l'amiable.
Ce n'est qu'une tentative d'escroquerie à laquelle il ne faut surtout pas répondre.

Par **chaber**, le **05/07/2019** à **09:02**

si dans votre moteur de recherche vous tapez Sociétés de recouvrement DGCCRF ou CNIL vous pourrez constater les méthodes et abus de ces officines, et les rappels à l'ordre
S'il y a eu titre exécutoire soyez certain qu'elles le feront exécuter sans même vous avertir